

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PLUNERET

Le public est informé que par arrêté municipal n°2018/93 en date du 16 Juillet 2018, le Maire de la commune de PLUNERET a prescrit la tenue d'une enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme qui se déroulera en Mairie :

Du Lundi 17 Septembre 2018 au Vendredi 19 Octobre 2018 inclus

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de PLUNERET pendant toute la durée de l'enquête, soit pendant 33 jours consécutifs, aux heures habituelles d'ouverture au public :

- **Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8H30 à 12H, et de 13H30 à 17H30**
- **Le samedi de 8H30 à 12H.**

Le dossier d'enquête sera également consultable sur un poste informatique en mairie et sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registredemat.fr/plu-pluneret>

Le public pourra présenter ses propositions ou observations sur le registre d'enquête à la mairie, adresser un courrier au Commissaire-enquêteur à la mairie de PLUNERET : 7, place Vincent Jollivet – 56400 PLUNERET ou adresser ses observations ou propositions par le biais d'un registre dématérialisé accessible sur le site dédié à l'enquête : <https://www.registredemat.fr/plu-pluneret> ou par courriel à l'adresse suivante : plu-pluneret@registredemat.fr.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de PLUNERET dès la publication du présent avis.

M. Christian JOURDREN a été désigné commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de RENNES. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de PLUNERET aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 17 Septembre 2018 de 8H30 à 12H**
- **Lundi 24 Septembre 2018 de 13H30 à 17H30**
- **Samedi 29 Septembre 2018 de 8H30 à 12H**
- **Jeudi 4 Octobre 2018 de 8H30 à 12H**
- **Mercredi 10 Octobre 2018 de 13H30 à 17H30**
- **Mercredi 17 Octobre 2018 de 13H30 à 19H**
- **Vendredi 19 Octobre 2018 de 13H30 à 17H30**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête pour remettre à Monsieur le Maire le dossier d'enquête accompagné du registre et pièces annexées ainsi qu'un rapport et ses conclusions motivées. Copie sera transmise à Monsieur le Préfet du Morbihan ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de RENNES.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de PLUNERET, ainsi que sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Aux termes de l'instruction de l'enquête, le conseil municipal de la Ville de PLUNERET aura la compétence pour prendre la décision d'approbation du plan local d'urbanisme révisé.



Le Maire,

 Franck VALLEIN.